

Que faire de vos lampes usagées ?



3 SOLUTIONS POUR LE RECYCLAGE DES LAMPES

de la voirie, des bâtiments publics et administratifs.

- Faire appel à Récyllum gratuitement (sous conditions de volume)
- Les déposer en déchèterie ou chez son fournisseur de lampes
- Les confier à un prestataire de maintenance ou à un collecteur de déchets

Pour en savoir plus :
www.recyllum.com

► N°Azur 0810 001 777

PRIX APPEL LOCAL


récyllum
régénérons la lumière

L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES